



Assemblée générale

Distr. limitée
10 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Troisième Commission

Organisation des travaux de la Troisième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront publiées dans le document portant la cote [A/C.3/73/1](#). On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir [A/73/100](#)).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 72/536 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-douzième session, de l'ordre du jour de la soixante-treizième session ([A/72/150](#)), du premier rapport du Bureau sur l'organisation de la soixante-treizième session ordinaire de l'Assemblée générale, du rapport sur l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour ([A/73/250](#)), des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Troisième Commission, ainsi que de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

Séances de questions et dialogues participatifs

3. Conformément à la pratique établie à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution [58/316](#) de l'Assemblée générale sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la présentation des rapports sera immédiatement suivie par des dialogues participatifs et des séances de questions avec les responsables des départements et des bureaux, les représentants du Secrétaire général, les rapporteurs spéciaux et les titulaires de mandat au titre d'autres mécanismes spéciaux dans le cadre des délibérations officielles de la Commission. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations imprromptues. La séance de questions tenue au titre de chaque point ou série de points de l'ordre du jour sera suivie d'un débat général.



Liste des orateurs

4. La liste des orateurs pour le débat général consacré aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Troisième Commission sera ouverte le lundi 17 septembre 2018.

5. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et les États observateurs doivent demander leur inscription sur la liste des orateurs au moyen de la plateforme e-Speakers. Un accusé de réception automatique sera envoyé dans l'heure qui suivra la demande. Les organisations intergouvernementales, les entités dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale et les entités du système des Nations Unies qui n'ont pas accès à la plateforme e-Speakers doivent demander leur inscription par courriel au Secrétariat.

Interventions

6. La durée des interventions faites sur chaque point ou série de points, dans le cadre du débat général, est limitée à 5 minutes pour les délégations s'exprimant en leur nom propre et à 12 minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe de délégations. Les microphones s'éteindront automatiquement une fois le temps imparti écoulé. Les délégations sont invitées à s'abstenir de toute salutation ou félicitation et à commencer leur déclaration par les points les plus importants. Il convient de s'exprimer à un rythme normal de sorte que toutes les interventions soient correctement interprétées dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

7. Lorsque sera abordé le point 74 de l'ordre du jour, intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme », les délégations peuvent faire une déclaration au titre de chacun des alinéas, qui seront examinés ensemble. Pour gagner du temps, les délégations sont néanmoins encouragées à ne faire qu'une déclaration au titre des alinéas a) et d), et une déclaration au titre des alinéas b) et c), en respectant le temps imparti. Les délégations qui souhaitent faire deux déclarations ou plus sont priées de préciser le ou les alinéas correspondant à chaque déclaration et de s'inscrire en conséquence sur la liste des orateurs. Il est à noter que les temps impartis pour chaque déclaration ne peuvent être cumulés.

8. Lors de l'examen des points 72, « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », et 73, « Droit des peuples à l'autodétermination », qui doivent être examinés ensemble, les délégations peuvent aussi faire deux déclarations distinctes. Pour gagner du temps, les délégations sont de nouveau encouragées à ne faire qu'une déclaration, en respectant le temps imparti.

9. De même, lors de l'examen conjoint des points 110, « Prévention du crime et justice pénale », et 111, « Contrôle international des drogues », les délégations peuvent faire deux déclarations distinctes. Pour gagner du temps, elles sont encouragées à n'en faire qu'une seule dans le temps imparti.

10. Conformément à des décisions antérieures de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

Documentation

11. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'additif à la présente note (à paraître sous la cote [A/C.3/73/L.1/Add.1](#)), qui répertoriera la documentation

présentée au titre des divers points de l'ordre du jour devant être renvoyés à la Commission.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

12. Sauf indication contraire, les séances de la Commission se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle de conférence 1 du bâtiment des conférences. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, il est proposé que les séances puissent être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit atteint.

Propositions et projets de résolution présentés par plusieurs pays

13. Les projets de résolution et autres propositions présentés par un ou plusieurs pays doivent être soumis par voie électronique à l'aide de l'application eSponsorship, sans préjudice de la possibilité pour les délégations de se joindre aux auteurs d'un projet au moment de la décision de la Commission sur celui-ci. Toutefois, afin d'optimiser le travail de la Commission, toute délégation souhaitant se porter coauteur d'un projet de proposition est encouragée à le faire par voie électronique en utilisant l'application eSponsorship plutôt qu'au cours de la séance.

Présentation des projets de résolution

14. Pour renforcer encore l'efficacité des travaux de la Commission, les principaux coauteurs sont priés de ne présenter leur projet qu'au moment où il est examiné par la Commission et de limiter leur déclaration à trois minutes au maximum. Ils sont donc invités à s'abstenir de présenter officiellement un projet de résolution avant sa publication en tant que document à distribution limitée, sauf peut-être lorsqu'il s'agit d'un projet nouveau et non récurrent.

Rapport du Conseil économique et social

15. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution [58/316](#), l'Assemblée générale a décidé que le point intitulé « Rapport du Conseil économique et social » serait intégralement examiné en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement qu'aux fins de l'application de cette décision, les sections pertinentes du chapitre premier du rapport du Conseil qui relevaient de points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir [A/59/250/Add.1](#), par. 4).

Rapport du Conseil des droits de l'homme

16. Dans sa résolution [65/281](#), intitulée « Examen de la question du Conseil des droits de l'homme », l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer la question intitulée « Rapport du Conseil des droits de l'homme » à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision [65/503 A](#), étant entendu que le Président du Conseil présenterait ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagerait avec lui, lorsqu'il lui présenterait le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

Clôture des travaux de la Commission

17. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Commission, l'Assemblée générale a fixé au 21 novembre 2018 la date de clôture de ses travaux. La Commission s'efforcera néanmoins de clore ses travaux plus tôt, si possible.

Annexe

Projet de programme de travail de la Troisième Commission

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a
Semaine du 1^{er} au 5 octobre	
Mardi 2 octobre	
10 heures	Élection du Bureau Questions d'organisation
	Point 138 Planification des programmes^b Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général sur les points suivants :
	Point 28 Développement social a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille c) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 28
15 heures	Point 28 Débat général (<i>suite</i>)
Mercredi 3 octobre	
10 heures et 15 heures	Point 28 Débat général (<i>suite et fin</i>)
Jeudi 4 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur les points suivants :
	Point 110 Prévention du crime et justice pénale
	Point 111 Contrôle international des drogues
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour les points 110 et 111
15 heures	Points 110 et 111 Débat général (<i>fin</i>)
Vendredi 5 octobre	
	Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général sur les points suivants :
10 heures	Point 29 Promotion de la femme
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 29
15 heures	Point 29 Débat général (<i>suite</i>)

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a	
Semaine du 8 au 12 octobre		
Lundi 8 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 29	Débat général (<i>suite et fin</i>)
Mardi 9 octobre		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général sur le point suivant :
	Point 70	Promotion et protection des droits de l'enfant a) Promotion et protection des droits de l'enfant b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
15 heures	Point 70	Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général (<i>suite</i>)
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 70
Mercredi 10 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 70	Débat général (<i>suite</i>)
Jeudi 11 octobre		
10 heures	Point 70	Débat général (<i>fin</i>)
Vendredi 12 octobre		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur le point suivant :
	Point 71	Droits des peuples autochtones a) Droits des peuples autochtones b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 71 Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 28, 110 et 111
15 heures	Point 71	Débat général (<i>fin</i>)
Semaine du 15 au 19 octobre		
Lundi 15 octobre		
10 heures		Déclarations liminaires et dialogue participatif avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat sur le point suivant :
	Point 74	Promotion et protection des droits de l'homme a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a	
		<p>c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux</p> <p>d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne</p>
15 heures	Point 74	Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 74 a), b), c) et d)
Mardi 16 octobre		
10 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants et débat général
15 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Mercredi 17 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Jeudi 18 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Vendredi 19 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 29, 70, 71 et 74 a) et d)
Semaine du 22 au 26 octobre		
Lundi 22 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Mardi 23 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Mercredi 24 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Jeudi 25 octobre		
10 heures	Point 74	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
15 heures		Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>fin</i>) et débat général (<i>suite</i>)

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a	
Vendredi 26 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 74	Débat général (<i>suite</i>)
Semaine du 29 octobre au 2 novembre		
Lundi 29 octobre		
10 heures	Point 74	Débat général (<i>fin</i>)
15 heures		Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général sur les points suivants :
	Point 72	Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
		a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
		b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
	Point 73	Droit des peuples à l'autodétermination
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 72 et 73
Mardi 30 octobre		
10 heures	Points 72 et 73	Débat général (<i>suite</i>)
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 74 b) et c)
15 heures	Points 72 et 73	Débat général (<i>fin</i>)
Mercredi 31 octobre		
15 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur le point suivant :
	Point 66	Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 66
Jeudi 1^{er} novembre		
10 heures	Point 66	Débat général (<i>fin</i>)
Vendredi 2 novembre		
13 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 66, 69, 72 et 73
15 heures		Déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme, suivie d'un dialogue participatif et d'un débat général portant sur le point suivant :

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a	
18 heures	Point 69	Rapport du Conseil des droits de l'homme
		Clôture de la liste des orateurs pour le point 69
Semaine du 5 au 9 novembre		
Mardi 6 novembre		
15 heures		Décisions sur les propositions
Judi 8 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
Semaine du 12 au 16 novembre		
Mardi 13 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions révisées et des projets de modifications
Judi 15 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
Vendredi 16 novembre		
10 heures		Décisions sur les propositions
Semaine du 19 au 23 novembre		
Lundi 19 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
Mardi 20 novembre		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
Mercredi 21 novembre		
10 heures	Point 124	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale^c
		Décisions sur les propositions en suspens
		Clôture des travaux de la Troisième Commission

^a Point de l'ordre du jour (A/73/150).

^b Ce point doit être renvoyé à toutes les grandes commissions afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

^c Ce point doit être renvoyé à la Troisième Commission aux seules fins d'examen et de décision sur son projet de programme de travail pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.